

Ouverture des commerces le dimanche : le nïet des élus de l'agglo



Nantes Métropole campe sur sa position : pas question de laisser des commerces ouvrir avant Noël le dimanche.© Archives / Marc Roger.

Comme à chaque fois depuis 1989, les élus de l'agglomération nantaise se sont prononcés contre l'ouverture des surfaces commerciales le dimanche. Mais derrière l'unanimité de façade, des voix réclament un débat.

Pas de changement. Comme depuis 1989, les conseillers communautaires, gauche, centre et droite confondus, ont adopté un voeu, lors de la dernière séance publique, contre les ouvertures des surfaces commerciales pour les dimanches, précédant notamment les fêtes de fin d'année.

Nantes Métropole campe donc sur sa position : pas question de laisser des commerces ouvrir avant Noël le dimanche.

Le voeu paraît d'autant plus clair cette année, que Noël et Jour de l'an tombent un dimanche.

Protection des liens familiaux, associatifs, sociaux

Les raisons invoquées demeurent les mêmes à savoir : la protection des liens familiaux, associatifs et sociaux. Il s'agit aussi de protéger les commerces de proximité ainsi que les marchés qui fonctionnent déjà le dimanche matin. Autre argument avancé : l'ouverture de l'ensemble des magasins le dimanche entraînerait de facto de nombreux déplacements automobiles et augmenterait la consommation énergétique.

Toutefois, derrière un certain unanimisme, certains élus ont émis quelques nuances. Laurent Dejoie, maire de Vertou a estimé que « **l'ouverture des commerces très tard le samedi soir pouvait tout autant choquer qu'un dimanche travaillé** ».

« Depuis 20 ans, le contexte économique a changé »

Yves Aumon, élu du centre, et 1^{er} adjoint de Saint-Sébastien-sur-Loire, a rappelé que « **depuis 20 ans, le contexte économique et commercial a changé** ». Il a donc réitéré une demande émise depuis 2005 à savoir la mise en place « **d'un groupe de travail, avec la Chambre de commerce et d'industrie et les associations, chargé d'étudier l'opportunité de faire évoluer la position de la communauté urbaine. Et dans l'affirmative, pour quels commerces et dans quelles conditions. En effet, il faut différencier les petits commerces d'une part et les moyennes et grandes surfaces d'autre part.** » Il est d'ailleurs utile de noter que les moyennes surfaces de moins 2 500 m² peuvent ouvrir, et certaines le font déjà de manière régulière, le dimanche matin.

Yves Aumon estime donc que « **le débat doit maintenant s'ouvrir de façon différente.** » Cette volonté de faire bouger les lignes est partagée par des associations de commerçants, notamment à Nantes, Plein Centre. Cette dernière a déjà cherché à lancer les discussions l'an dernier. Sans succès pour l'instant.

Philippe GAMBERT.